



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 401 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** les pensions alimentaires sont considérées comme un revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale, pour l'admissibilité aux allocations au logement, à l'aide juridique et à l'aide financière aux études;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation porte atteinte à des enfants vulnérables qui ne peuvent bénéficier de programmes gouvernementaux alors qu'ils en auraient besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** les pensions alimentaires ne sont plus imposables depuis 1997 sur les deux paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 30 novembre 2018, une motion en ce sens;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de cesser de traiter comme un revenu les pensions alimentaires dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que l'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et aux allocations au logement.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Harold LeBel, député de Rimouski**

**Date de signature de l'extrait**